

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

Date de convocation: 13 Avril 2018

PRESENTS: Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Géraldine VINCENT, Agnès SOUILIJAERT, Messieurs Vincent CALVO (arrivé au point 3.1), Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-François KARCZEWSKI, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES, Jean-Frédéric OUVRY, Emmanuel FOURNIER, Thierry MONTALIEU.

<u>POUVOIRS</u>: Stéphanie HARS à Isabelle FIDALGO, Linda RAULT à Géraldine VINCENT, Emmanuel THELLIEZ à Vincent CALVO, Manuela CHARTIER à Agnès SOUILIJAERT, Véronique DALLEAU à Dominique THÉNAULT, Frédérique de LIGNIÈRES à Maryvonne PRUDHOMME, Chloé BORYSKO à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Marion CHERRIER à Stéphane CHOUIN.

Absent excusé: Vincent CALVO du point 1.1 au point 2.8 inclus.

Secrétaire de Séance: Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

L'an deux mille dix-huit et le vendredi 20 Avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à, Monsieur Arnaud BELTRAME, Gendarme, qui a perdu la vie lors de l'attentat au mois de mars dernier.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, MADAME LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

Le procès verbal du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée d'un changement de délégations, concernant Madame Frédérique de LIGNIERES, Conseillère Municipale déléguée aux Aînés, qui, pour des raisons familiales n'a plus la capacité d'occuper pleinement sa délégation, a proposé de la remettre tout en précisant qu'elle reste Conseillère Municipale et toujours très proche des Aînés.

Suite à cette volonté de Madame Frédérique de LIGNIERES, il est proposé à Madame Maryvonne PRUDHOMME, de prendre une délégation qui s'intitule « Solidarité pour une vie autonome et choisie ».

Madame Maryvonne PRUDHOMME remercie pour cette proposition.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition du Cinémomètre avec Châteauneuf/Loire
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE, les termes de la convention et
AUTORISE Madame de Maire ou son Adoint délégué à la signer.

La mise à disposition de l'appareil EUROLASER sera d'une durée de douze semaines par an, soit une semaine par mois, pour un montant de 75 Euros par mois.

1.2 Vœux sur le rapport SPINETTA: non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉNONCE sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité, EXPRIME sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité, CONDAMNE le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire, DEMANDE au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et propose, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser, INTERPELLE l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

2 DIRECTION DES FINANCES, ACHATS et MARCHES PUBLICS

2.1 Subvention complémentaire USF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le versement de la subvention complémentaire à l'association USF de 22 000 €, pour la porter à 48 000 € pour 2018 et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à modifier par avenant la convention de partenariat financier 2018 avec l'USF comité directeur.

2.2 Effacement de dettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADMET l'effacement de la dette d'un montant de 138,39 Euros.

2.3 Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'affectation des dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

2.4 <u>Modification en cours d'exécution n°1 au marché 2016 011 portant sur l'exploitation des installations</u> collectives de chauffage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette modification au marché 2016 011 portant sur l'exploitation des installations collectives de chauffage avec la société HERVE THERMIQUE.

2.5 Convention pour la construction de réseaux électriques 2020 et Lowendal avec Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE, Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer avec ENEDIS la convention à intervenir pour la construction de réseaux électriques, rue du Général Leclerc/Avenue Lowendal et tous les actes s'y rapportant.

2.6 Décision modificative n°1 au budget principal 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE, la décision modificative n°1 au budget principal 2018.

Section de fonctionnement		
Chapitre 45	Libellé	Montant TTC
458101	Dépenses opération sous mandat Leclerc/Lowendal	24 695,00 €
458201	Recettes opération sous mandat Leclerc/Lowendal	24 695,00 €

2.7 Décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE, la décision modificative n°1 au budget annexe du service de l'eau 2018.

Section de fonctionnement			
Chapitre 45	Libellé	Montant HT	
458101	Dépenses opération sous mandat Leclerc/Lowendal	8 753,00 €	
458201	Recettes opération sous mandat Leclerc/Lowendal	8 753,00 €	

2.8 Tarifs municipaux 2018 : suppression des tarifs de location de cycles au camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, SUPPRIME, les tarifs de location de cycles au camping des tarifs de la Ville pour l'année 2018.

3 EDUCATION

19h55 Arrivée de M. Vincent CALVO.

3.1 Rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix POUR et 7 abstentions (Mmes Manuela CHARTIER, Agnès SOUILIJAERT, Mrs Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES), SOLLICITE auprès du Directeur Académique, une dérogation pour les rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée 2018 avec les horaires d'école de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

4 SOCIAL

4.1 Convention de partenariat pour l'installation d'un PÔLE Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour l'installation d'un Pôle Santé, rue des Prés St-Aubin avec la Société en cours de création.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Elections professionnelles : composition et fonctionnement du CT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants et MAINTIENT le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

5.2 Elections professionnelles : composition et fonctionnement du CHSCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE à 4, le nombre de représentants itulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants, MAINTIENT le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

5.3 Délibération autorisant le remboursement de l'appareillage auditif d'un agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE le remboursement du reste à charge pour l'acquisisiton de prothèses auditives à l'agent concerné, pour un montant de 1 540,34 €,

5.4 Contrats pour accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de recruter en accroissement saisonnier d'activité:

Pour la Direction de l'Education - saison estivale 2018 :

Du 2 juillet 2018 au 5 août 2018 inclus: 14 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Du 30 juillet 2018 au 2 septembre 2018 inclus: 11 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Missions: Organisation d'un projet d'animation; prise en charge des enfants et encadrement des animations; Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

<u>Pour la Direction des Sports et de la Vie Associative – Estivales du cosson 2018 : 2</u> adjoints d'animation à temps complet du 5 juillet 2018 au 08 août 2018 inclus.

QUESTION ORALE

<u>Question orale posée par Monsieur Jean-Frédéric OUVRY (groupe d'opposition)</u> : sur le projet d'implantation de Super U.

▶ Une réponse est donnée par Monsieur Christophe BONNET à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY en séance du Conseil Municipal (textes de ces interventions dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 45.

La Ferté St-Aubin, le 23 Avril 2018 Le Maire,

tance de Pélichy